

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 15 mai 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 20 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

#### Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Michäel Quernez  
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

**13. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE  
FOURNEAU » ET QUIMPERLE COMMUNAUTE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL  
DES RIAS 2019**

Exposé :

La Ville de Quimperlé est liée depuis 2014 avec l'association le Fourneau - Centre National des arts de la rue, et Quimperlé Communauté, dans le cadre d'un partenariat, pour la mise en œuvre d'une programmation dans le cadre du **festival des Rias** (théâtre de rues).

Quimperlé accueillera en 2019 une journée entière de spectacles, contrairement aux années précédentes, où la programmation des spectacles se situait plutôt en soirée.

La date retenue à Quimperlé pour l'édition du Festival 2019 est le samedi 31 août 2019.

Cette action implique la signature d'une convention de partenariat définissant précisément les modalités pratiques de participation de la Ville aux actions qui se déroulent sur son territoire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 20 mars 2019

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,  
Michaël QUÉRNEZ.